



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/10/152

Finances locales – décisions modificatives

Séance du 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Membres en exercice : 33
25 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Décision modificative n° 1 - Budget
Espace accueil société fermière

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absents :

Sandrine RIOS
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Au vu de l'exécution budgétaire 2024 et plus particulièrement de la passation des écritures d'amortissements, il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants

**BUDGET ESPACE ACCUEIL SOCIETE FERMIERE
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 21 : Immobilisation corporelles	2 199,00	Chapitre 040 : Opérations ordre transfert entre sections	2 199,00
21-2131 Bâtiment	2 199,00	040-28183 Amortissement bâtiment	2 199,00
TOTAL	2 199,00	TOTAL	2 199,00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 : Charges à caractères général	-2 199,00		
011-6063 Fournitures d'entretien et petit équipement	-1 158,00		
011-63512 Taxes foncières	-1 041,00		
Chapitre 042 : Opérations ordre transfert entre sections	2 199,00		
042-6811 Dotations aux amortissements	2 199,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00
TOTAL GENERAL	0,00	TOTAL GENERAL	0,00

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'approuver les inscriptions présentées.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 14 OCT. 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.7.OCT.,.2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.OCT.,.2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

